LE VILAIN

avril-mai
2021

Décret Gouvernemental :
Les Loges-en-Josas change de nom !

SOMMAIRE

Informations pratiques, Informations au jour le jour, Inscrivez-vous à la Lettre d'Information :
www.mairieleslogesenjosas.fr

3 .....Le mot du Maire

Changement de nom..... 4

5 .....Élections

Cérémonie de citoyenneté / Recensement citoyen..... 7

8 .....8 mai

Exposition à Buc..... 9

10 .....Intergénérationnel / Eau Solidaire

PLU / Bibliothèque..... 11

12 .....Réunion parkings / Développement Durable / Collecte

Ordures..... 13

14 .....Chenilles processionnaires / Coupe des arbres

Police Nationale / RER C / Taxe de séjour..... 15

16 .....Point Poste / Appel aux entrepreneurs

ASPEH..... 17

21 .....Ça bouge aux Loges ! / État Civil

Civisme..... 32

Informations Pratiques

Mairie
2, Grande Rue
78350 Les Loges-en-Josas

Tel : 01 39 07 16 70
Courriel : accueil@mairieleslogesenjosas.fr
Site web : www.mairieleslogesenjosas.fr

Horaires :
Lundi : 08h30-12h et 14h-17h30
Mardi : 08h30-12h
Mercredi : 08h30-11h30
Jeudi : 08h30-12h
Vendredi : 08h30-12h et 14h-17h
Samedi : 09h30-12h (sauf congés scolaires)

Commerces

Nessa (cuisine mauricienne) : Vous pouvez passer vos commandes au : 06 78 74 37 00.

Café de la mairie : A emporter. Place Louis Grenier. Ouverture du lundi au vendredi, de 6h30 à 20h (horaires modifiés pendant le couvre-feu, voir sur place). Tél. : 01 39 56 00 80.

Pizzaïolo : Tous les vendredis, de 17h30 à 21h (sauf pendant le confinement), rue de la Poste. Pour le contacter : 06 58 92 26 56.

L'Épi des Loges : 2 rue de la Poste. Mercredi 11h-13h et 16h45-18h45 / Vendredi 16h45-18h45 / Samedi 10h30-12h30 et 15h-17h.

JB Primeur : Tous les mercredis et samedis de 8h à 13h30, rue de la Poste (face à l'Épi).

Bibliothèque

Mardi : 16h - 19h30 / Mercredi et Vendredi : 16h - 18h30. Samedi : 10h30 - 12h30 / Fermé les lundi et jeudi. (horaires durant le couvre-feu et les congés scolaires, voir affichage).

Le Vilain est édité à 710 ex.
Directrice de la publication : Caroline Doucerain
Rédacteur en Chef : Sarah André
Comité de Rédaction : Caroline Doucerain, Sarah André, Audrey Courtois, Franck Guglielmazzi, Sébastien Mériaux, Cedric Gasperini
Ont participé à la rédaction des articles : l'équipe municipale, les associations
Conception et Création : Cedric Gasperini
Photo de couverture : Portrait présumé de François Villon dans la plus ancienne édition de ses œuvres (1489)
Dépôt légal : 2021

Imprimé par nos soins sur du papier recyclé

LE MOT DU MAIRE

Chères Vilaines, chers Vilains,

Voici une nouvelle appellation qui fleure bon les racines rurales de notre commune si attachée à son patrimoine. J'espère sincèrement que vous partagerez avec nous l'enthousiasme de ce changement qui certes, nous est imposé par les textes, mais dont nous avons voulu faire une belle occasion de rappeler nos racines. Alors bienvenue à Villon-sur-pendus !

Malgré les difficultés de rencontre générées par la crise sanitaire, nous tenons à poursuivre nos échanges et à faire progresser nos projets dans la concertation. Dans ce numéro, vous trouverez de nombreuses occasions de vous exprimer.

Echanges sur les parkings du Petit Jouy après la présentation des travaux des étudiants de LÉA-CFI (ex-Tecomah), sondage sur l'opportunité d'un Point Poste aux Loges, mais aussi concertation sur notre Plan Local d'Urbanisme avec l'organisation de quatre promenades destinées à échanger avec vous sur ce que sont les caractéristiques de notre commune et ce que nous devons faire pour adapter les réglementations d'urbanisme.

Nous aurons aussi le plaisir de nous retrouver pour un temps fort de l'année : **la réunion publique annuelle le 20 mai à 20h30**. Elle nous permettra de faire ensemble un point sur cette première année de mandat si particulière et sur les nombreux projets en cours pour notre commune.

L'expression démocratique, ce sont aussi et surtout les élections départementales et régionales attendues pour les 13 et 20 juin prochain. Votre participation est importante pour déterminer ensemble les orientations de collectivités qui ont un rôle important dans notre quotidien.

Ainsi, malgré un contexte souvent contraint et qui interroge tant, plus que jamais nous sommes invités aujourd'hui à faire société, à nous investir ensemble pour le bien commun, à faire vivre ce qui est à la source de nos solidarités, à définir et garder le cap de ce que nous voulons collectivement mettre en oeuvre pour notre commune.

Alors mobilisons-nous ! A l'instar de tous ceux qui animent la vie associative aux Loges-en-Josas : dans un contexte souvent difficile, ils s'adaptent, renouvellent leurs instances quand c'est nécessaire avec un dynamisme et une mobilisation qui réconfortent. Ils continuent aussi, malgré les incertitudes, à travailler pour vous proposer de nombreuses activités et échanges. Nos associations ne se découragent pas, elles reconstruisent sans cesse leurs propositions ; un grand merci à elles ! Elles comptent sur nous alors participons le plus possible à ce qu'elles mettent en place !

Dans l'attente de tous ces moments de convivialité, même s'ils sont encore parfois en "distanciel", nous vous souhaitons de bien profiter de l'arrivée des beaux jours, de la nature qui se réveille avec splendeur dans notre joli village.

A très bientôt !

C. Dou

Prochains conseils municipaux

Jeudi 8 avril à 20h30
Jeudi 27 mai à 20h30
Jeudi 1er juillet à 20h30

LA MAIRIE VOUS INFORME...

INFORMATION IMPORTANTE

CHANGEMENT DE NOM

Adieu Les Loges-en-Josas, bonjour Villon-sur-Pendus !

La circulaire n°469 du 15 mai 2019 a imposé aux communes partageant le même code postal de se désolidariser, dans un souci de simplification administrative. Dans le même temps, le nouvel Arrêt n°730/95 de la cour d'appel impose un changement de nom des communes limitrophes ayant des noms voisins ou identiques, là encore, pour éviter les soucis administratifs.
Ces changements ont été validés par le décret n°P-01-550-N5 du 1er avril 2020.

Les Loges-en-Josas et Jouy-en-Josas partagent non seulement le même code postal (78350) mais également un nom assez proche, prêtant souvent à confusion. Qui n'a d'ailleurs jamais reçu de courrier destiné à une adresse similaire située à Jouy-en-Josas ?

Après concertation au sein de la Communauté d'agglomération et compte tenu de la population plus importante des habitants de Jouy-en-Josas, il a été décidé que Les Loges-en-Josas changerait de code postal et de nom. Cette obligation de changement a été validée durant le Conseil Municipal d'août 2020. Ce changement s'effectuera progressivement.
Après concertation au sein du Conseil Municipal de janvier 2021, il a été décidé de rendre hommage à notre personnalité historique logeoise François Villon pour choisir le nouveau nom de notre commune, et à ses œuvres littéraires, en particulier sa célèbre "Ballade des pendus". **Le nouveau nom de notre commune sera donc** :

Villon-sur-pendus

Un hommage singulier au poète et à son plus célèbre poème. Un changement de nom de commune n'étant pas anodin, des panneaux temporaires "Villon-sur-pendus anciennement Les Loges-en-Josas" ont commencé à être placés dans la commune dès le 1er avril dernier. Ils resteront en place pour une durée de 5 ans avant d'être progressivement remplacés par des panneaux définitifs.

Il a également été décidé que le nom des habitants de Villon-sur-pendus serait **les Vilains**. Là aussi en hommage à François Villon, souvent appelé François Vilain. Les noms "Villonais" ou "Villoniens" un temps évoqués n'ont finalement pas été retenus pour des problèmes de sonorité ou de complexité orthographique. Notre magazine se fait l'écho de ce changement et prend donc le nom de "Vilain" à partir de ce nouveau numéro.

Notre maire Caroline Doucerain explique d'ailleurs que : "*Cela fait sens. Le mot vient du latin villanus qui signifie habitant d'une villa ou exploitation rurale. D'ailleurs, les paysans étaient au Moyen-Âge appelés Vilains, ce qui voulait dire Homme des Champs. Et c'est à ce sens-là que nous voulions rendre hommage. Cela s'inscrit dans la volonté de garder sa consonance rurale à notre village, et qui passe aussi, par exemple, par notre projet de maraîchage. Tout est finalement lié et logique.*"

Le nouveau code postal, lui, a été attribué automatiquement par la Préfecture des Yvelines, validé par la Région Ile-de-France. Le nouveau code postal entrera en vigueur dès cette année. Nous avons obtenu le code postal 78 666.
Un temps d'adaptation étant bien entendu nécessaire, l'ancien code postal restera toutefois valable durant un an, la Poste gérant les erreurs éventuelles sur les courriers.

Pour conclure, le décret gouvernemental n° P-01-550-N5 est entré en vigueur dès le 1er avril de cette année. Il vous faut donc désormais inscrire sur vos documents le nouveau nom de notre commune :

78 666 Villon-sur-pendus

Réagissez sur le site Internet :
https://bit.ly/2Pk75PJ

ÉLECTIONS

Élections départementales et régionales : faites vivre la démocratie!

Deux tours de deux scrutins organisés concomitamment auront lieu les dimanches 13 et 20 juin : les élections départementales d'une part et les élections régionales d'autre part.
Vous serez donc appelés à voter deux fois pour élire vos représentants dans ces deux assemblées locales aux rôles et modes de fonctionnement différents et complémentaires.

Le Conseil Départemental

Le conseil départemental des Yvelines est composé de 42 conseillers départementaux élus pour 6 ans au suffrage universel direct dans le cadre d'un scrutin binominal: deux candidats, un homme et une femme, se présentent ensemble dans le cadre d'un canton. Notre commune est située dans le canton de Versailles 2 (Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Vélizy, Viroflay et une partie de Versailles).

Les principales compétences du conseil départemental sont :

• l'aide sociale :
- La protection de l'enfance : dont la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance et la prévention spécialisée
- L'insertion des personnes en difficulté, RSA
- L'aide aux personnes handicapées et âgées
- La prévention sanitaire
• la voirie : gestion des routes départementales et routes nationales d'intérêt local, des transports scolaires et de personnes handicapées
• l'éducation : gestion matérielle des collèges
• la culture : archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, patrimoine architectural et muséal
• le développement local : aides aux associations, aux communes.
• le tourisme

Yvelines
Le Département

Votre participation est importante:
si vous ne pouvez venir voter, pensez au vote par procuration !

Vous pouvez mandater tout électeur de la commune pour voter en votre nom.
De façon exceptionnelle pour ces deux scrutins et afin de faciliter la participation, chaque électeur peut être porteur de deux procurations, au lieu d'une habituellement.

Par ailleurs, la procédure se modernise en partie: en complément de la procédure habituelle, vous pourrez désormais remplir un formulaire de situation sur internet, donner mandat à quelqu'un et obtenir un numéro. Muni de ce numéro, vous pourrez vous rendre au commissariat pour faire valider votre procuration qui sera automatiquement signalée à votre Mairie. Même si cette procédure est plus rapide que la précédente, n'hésitez pas à prendre les devants pour vous organiser.

Le Conseil Régional

Le conseil régional d'Ile de France est composé de 209 conseillers élus au suffrage universel direct pour six ans. Le mode de scrutin est un scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire à deux tours. Les listes de candidats sont régionales et contiennent autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Elles doivent être strictement paritaires.

Les principales compétences du conseil régional sont :

• le développement économique : en particulier le soutien aux entreprises, à l'innovation, à l'internationalisation. Partageant cette compétence avec les intercommunalités, elle en est le chef de file.
• la gestion des fonds structurels européens depuis leur décentralisation de l'État aux régions en 2014 (FEDER, FEADER, FSE) soit 20,6 milliards d'euros de crédits européens pour la période 2014-2020
• l'organisation des transports express régionaux (TER) avec la compétence d'autorité organisatrice
• l'éducation: gestion matérielle des lycées, formation professionnelle, apprentissage
• l'environnement et la transition énergétique : chef de file en matière de biodiversité, de qualité de l'air, de climat et d'énergie
• les équipements structurants : certains ports, aéroports et voies navigables
• l'aménagement du territoire : élaboration du contrat de projet État-région avec l'État et du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
• culture, sport, logement, politique de la ville : les régions interviennent au titre de leurs politiques, plus ou moins volontaristes selon les cas et les époques.

Organisation des deux scrutins les 13 et 20 juin 2021

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de votre commune de résidence, vous pouvez le faire **jusqu'au 7 mai** pour participer à ces scrutins.

Les jours de scrutin, vous pourrez vous rendre au bureau de vote (en mairie des Loges-en-Josas) entre 8h et 20h pour voter deux fois dans deux urnes différentes consacrées à chacune des deux élections. Vous devrez donc effectuer deux fois le "circuit" de vote même si les isoloirs seront mutualisés.

Les dimanche 13 et 20 juin prochains, pour prendre part au fonctionnement de vos collectivités locales, exprimez vous !

Si les président et secrétaire du bureau de vote pourront être communs, il faudra dédoubler le nombre d'assesseurs. Notre commune aura donc **besoin de nombreux volontaires** pour tenir les bureaux de vote et dépouiller ces jours-là. Si vous êtes prêts à donner deux heures de votre temps pour accompagner ce moment démocratique, merci de vous signaler auprès de Valérie Basly en mairie (valerie.basly@mairieleslogesenjosas.fr).

L'organisation des opérations de vote se fera bien sûr dans le plus strict respect des consignes sanitaires. Le bureau de vote sera équipé en matériel à cette fin, même si, pour des raisons pratiques, nous invitons tous les électeurs à venir munis de leur stylo pour émarger.

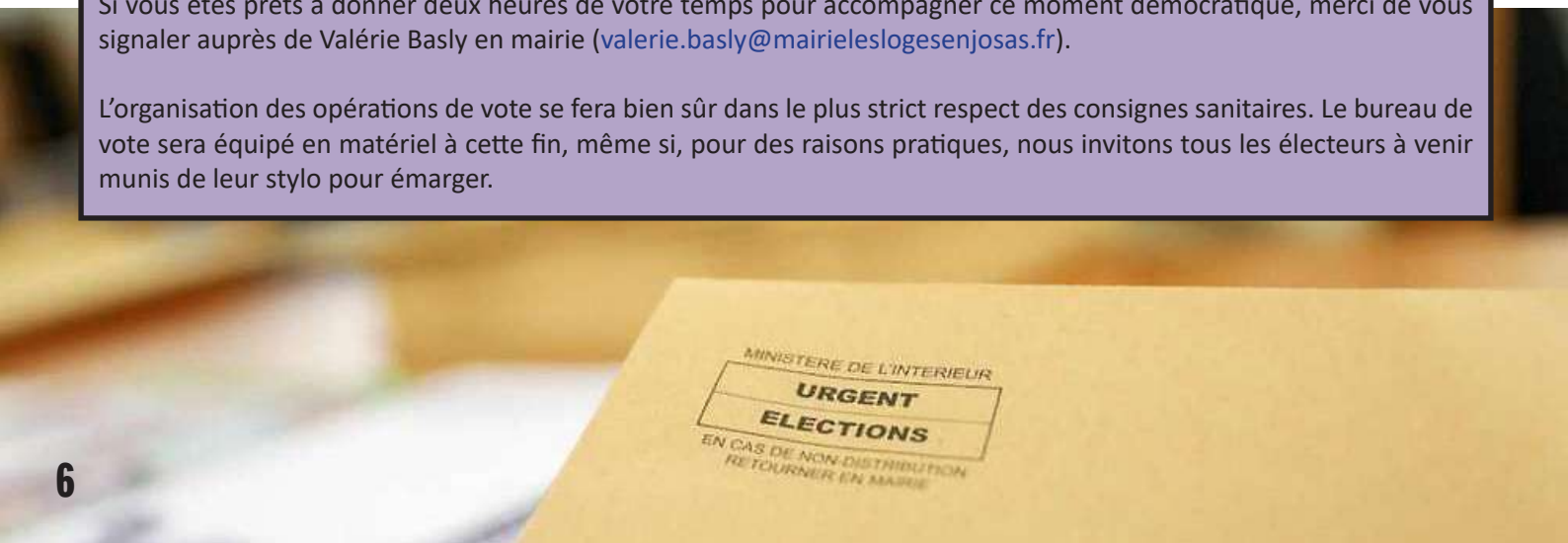

CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ

Qu'est-ce qu'une cérémonie de citoyenneté ?

Il s'agit tout simplement d'une rencontre entre le maire, accompagnée de certains élus, et les jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale.

Après avoir écouté le discours du maire, chaque jeune se voit remettre le livret de l'électeur, accompagné lorsqu'elle est disponible de la carte d'électeur.
S'ensuivra un pot, si le contexte sanitaire le permet. Ce moment est toujours très apprécié par nos jeunes qui retrouvent alors leurs anciens amis pour marquer le passage vers une nouvelle étape de leur vie de citoyen.

Les jeunes recensés et leurs parents recevront leur invitation par courrier : rendez-vous le **8 mai 2021 à 18h** à la mairie des Loges-en-Josas.

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans, fille ou garçon, doit se faire recenser à la mairie de son domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent son 16ème anniversaire.
Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative.

Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La JDC est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions.
Vous devez y participer avant votre 18ème anniversaire.

Si auparavant les jeunes recevaient un courrier de convocation à la JDC, ils doivent désormais faire leurs démarches en ligne sur le site "majdc.fr": un courriel leur est adressé (ou envoyé à leur représentant légal) afin que soit créé un compte qui leur permettra de recevoir une alerte pour la convocation et, en cas d'impossibilité, de demander une modification de date. Inscrivez-vous dès que vous recevez ce courriel car vous risquez de l'oublier et cette démarche est obligatoire !
Compte tenu du confinement, les JDC en présentiel sont suspendues et remplacées par des JDC en ligne.

Le Centre du Service National et de la Jeunesse.(CSNJ) de Versailles recevant un grand nombre d'appels téléphoniques, nous vous conseillons de le contacter via votre compte en ligne ou par courriel à l'adresse suivante : csnj-versailles.trait.fct@intradef.gouv.fr. Vous pouvez retrouver les informations sur la page jeunesse du site du ministère des armées.

Les événements sont susceptibles d'être modifiés en fonction des décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire

8 MAI

Ratification de la capitulation du IIIe Reich à Berlin : les plénipotentiaires allemands (le général Hans-Jürgen Stumpff, commandant en chef de la Luftwaffe, le maréchal Wilhelm Keitel, chef d'état-major de la Wehrmacht, l'amiral Hans-Georg Von Friedeburg, Kriegsmarine, source : ECPAD)

Cérémonie du 8 mai 2021

8 mai 1945 : fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe suite à la capitulation de l'Allemagne nazie.

Cette guerre a été marquée pour nous par l'occupation de la France, le collaborationnisme du gouvernement de Vichy et par l'horreur inimaginable des camps de concentration et d'extermination.

L'honneur de la France a été sauvé par les exhortations prémonitoires du Général de Gaulle, l'action héroïque des résistants et la participation glorieuse d'une armée française reconstituée pour participer aux derniers combats.

Pour commémorer cette date historique, la mairie des Loges organise :
Le 8 mai 2021 à à 11h (et non 12h comme habituellement)
un dépôt de gerbe au monument aux morts en présence de notre porte-drapeau.

La mairie disposera, comme lors des précédentes cérémonies depuis le confinement, des vases pour que les Logeois puissent, tout au long de la journée, déposer fleurs ou branchages en hommage à nos libérateurs et à la paix retrouvée.

De nombreux véhicules du débarquement, de l'association UNIVEM de Satory, seront exposés à cette occasion et embarqueront à leur bord les Logeois, petits ou grands qui le souhaitent.
Arrivée des véhicules à 9h30, petit déjeuner offert à tous sur la place du monument, visite des véhicules et discussion avec les chauffeurs.

Dans leur tour du village, ils passeront par le rond-point de la Garenne où a été implantée il y a deux ans une borne du serment de Koufra : à la suite de sa victoire à l'oasis de Koufra en Libye en 1941 le colonel Leclerc et ses hommes ont prêté le serment suivant: « Nous ne déposerons les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs flotteront sur la cathédrale de Strasbourg ». Le serment a été tenu et, depuis, ces bornes jalonnent le trajet effectué par la 2ème Division Blindée dite Division Leclerc entre son débarquement à Utah Beach le 1er août 1944 et Strasbourg. Toussus le Noble, Les Loges et Jouy ont été libérés par la 2ème DB le 24 août 1944.

Les véhicules rejoindront Buc à midi où ils stationneront tout l'après-midi, à l'occasion de l'exposition « Pour une paix durable! » organisée conjointement par les mairies de Buc, Toussus-le-Noble et les Loges. Trajet aller possible assuré dans les véhicules militaires, retour à organiser !

Les événements sont susceptibles d'être modifiés en fonction des décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire

EXPOSITION À BUC

Les municipalités de Buc, des Loges-en-Josas et de Toussus-le-Noble ont décidé d'organiser conjointement le 8 mai 2021 une exposition intitulée « Pour une paix durable ! ».

En support à la commémoration de la fête de la victoire sur le nazisme autour des monuments aux morts dans chacune de nos communes, cette exposition veut montrer que l'état de paix avec nos voisins n'a été acquis qu'au prix de nombreux combats : c'est notre devoir que d'honorer la mémoire de nos ancêtres qui ont combattu pour la France !

Il faut en effet se souvenir qu'en 1814 les Cosaques étaient dans nos villes, qu'en 1870 les Prussiens assiégeaient Paris en attaquant les forts en périphérie parisienne (celui de Buc n'a été construit que juste après cette guerre, pour améliorer la défense de la capitale), que les taxis de la Marne envoyés à 60 km de Paris ont permis de stopper l'avance allemande vers la capitale en 1914, mais que des terribles combats se sont déroulés dans les tranchées sur notre territoire entre 1914 et 1918, qu'en 1940 les Allemands ont envahi la moitié nord de la France puis sa totalité dès 1943, et qu'en 1944 après les débarquements en Normandie et en Provence, de violents combats ont eu lieu pour libérer la France : on ne peut que se réjouir que depuis cette date du 8 mai 45, notre territoire n'ait été foulé par aucun soldat ennemi.

images ci-dessus :
- Buc après les bombardements
- La Luftwaffe sur l'Aéroparc Blériot de Buc

Cette exposition du 8 mai 2021 à Buc retrace donc tous les drames qui nous ont frappés jusqu'à ce jour du 8 mai 45.
Les véhicules du débarquement de l'association UNIVEM de Satory seront les plus visibles, et nous espérons bien que parmi eux on pourra faire venir un authentique char Sherman de la Libération…

Seront aussi exposés de nombreux panneaux explicatifs, uniformes, maquettes d'avions et autres souvenirs des différentes guerres.

L'objectif d'une telle exposition est de faire découvrir aux jeunes générations les réalités des guerres, les traumatismes causés par la haine, les conséquences terribles de la folie des hommes. C'est un appel à la paix, à l'amitié entre les hommes, à la consolidation de l'Europe.

L'exposition est bien sûr ouverte à tous les Logeois, qui y sont attendus en nombre ! Elle se déroulera de 14h à 18h.

Les véhicules stationneront entre 12h et 18h rue des Frères Robin entre la mairie et la place de la République et l'exposition thématique sera présentée dans la nouvelle salle polyvalente située entre le théâtre des Arcades et l'église.

INTERGÉNÉRATIONNEL

L'intergénérationnel aux Loges !

Depuis un an, toutes les activités ont cessé. Comme toutes les salles communales, la salle d'activités est fermée.

Les "petits" de la crèche avaient l'habitude de voir passer des "grands" qui se rendaient à leur activité. En attendant de retrouver les petits échanges de sourires, de gestes de la main, la directrice de la crèche a proposé aux enfants de préparer des dessins, collages, ... pour les "grands" !

Les œuvres réalisées vont être remises aux aînés qui ne fréquentent plus la salle d'activité et aux aînés qui ne peuvent plus sortir !

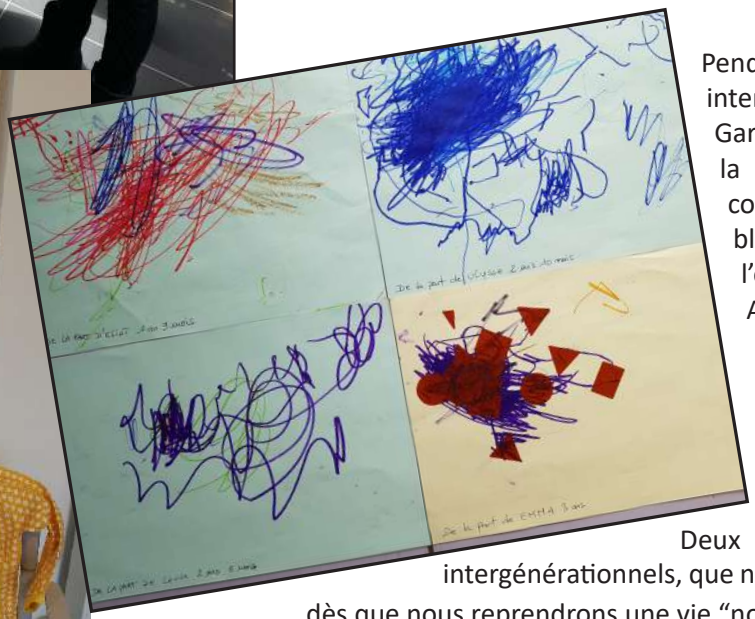

Pendant ce temps, à la résidence intergénérationnelle du Bois de la Garenne, les résidentes préparent la rentrée scolaire 2021/2022 en confectionnant des blouses jaune, bleue, rouge, pour les enfants de l'école maternelle.

Atelier dans la bonne humeur : coupe, couture, finitions, repassage, ... n'ont pas de secret pour nos couturières !

Deux beaux exemples de liens intergénérationnels, que nous souhaitons voir se prolonger dès que nous reprendrons une vie "normale".

EAU SOLIDAIRE

Comme tous les ans, nous pouvons vous accompagner par l'intermédiaire de VEOLIA Eau d'Île-de-France - Eau Solidaire.

L'Aide Eau Solidaire est une aide financière pour le paiement des factures ou charges d'eau. Elle est un des outils du programme Eau Solidaire du SEDIF, pour rendre effectif le droit à l'eau pour tous.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous pouvez en bénéficier. Pour cela, vous devez nous adresser ou déposer à l'accueil de la mairie une demande d'aide complétée. Vous pouvez vous procurer le formulaire sur le site de la mairie.

Par ailleurs, Veolia a édité un document "connaître et maîtriser l'eau". Le lien ci-après vous permettra d 'y accéder https://www.sedif.com/iso_album/connaitre-maitriser_0714_bd.pdf. Il pourra vous permettre de mieux contrôler votre consommation de ce bien si précieux qu'est l'eau !

PLU

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le 10 février dernier s'est tenue la première réunion publique sur la révision du PLU. L'objectif de cette réunion était de présenter le bureau d'études choisi pour nous accompagner, Espace Ville, basé à Viroflay, et expliquer la façon dont nous allons travailler tous ensemble : bureau d'études, Logeois et équipe municipale.
En tout, ce sont près de 50 foyers qui se sont connectés à distance et ont pu poser toutes leurs questions auxquelles l'équipe municipale et Espace Ville ont répondu. Vous pouvez retrouver l'ensemble des éléments de la présentation et le compte-rendu de la réunion sur le site de la commune, dans l'onglet "urbanisme".

Nous sommes donc dans la phase de diagnostic et celle-ci se poursuivra jusqu'en septembre prochain. Ce diagnostic a pour objectif de poser le constat de départ qui permettra de déterminer l'évolution souhaitée des documents d'urbanisme constituant le PLU de la commune.

Concertation révision du PLU - organisation des "BALADES VILLAGEOISES"

Pour cette révision du PLU, nous tenons à favoriser une concertation approfondie avec les habitants de la commune. Nous proposons de l'organiser sous la forme de promenades dans le village.
Les 4 dates retenues pour ces échanges :

- 8 mai de 14h30 à 17h30, découverte de l'est du village (départ devant la mairie)
- 29 mai 9h30 à 12h30, découverte de l'ouest du village (départ devant la mairie)
- 12 juin de 9h30 à 12h30, Petit Jouy (départ parking côté Bièvre)
- 26 juin 9h30 à 12h30, balade à vélo sur l'ensemble du village (départ devant la mairie)

Pensez à vous munir de masques. Si vous avez des questions : plu@mairieleslogesenjosas.fr

BIBLIOTHÈQUE

Consultation Bibliothèque

La mairie travaille avec l'association concernée à une extension de la bibliothèque. Les locaux accueillent depuis quelques années maintenant les enfants de l'école élémentaire (la réserve de livres de l'école ayant été transférée dans les locaux de la bibliothèque), et quelques mètres carrés supplémentaires seraient bien appréciables !

L'extension sera donc prise sur la terrasse extérieure en dalles formant un patio. Cette surface de 40 m² se trouve être actuellement en zone UH (Zone urbanisée à fonction principale d'habitat) du PLU en vigueur. Le projet d'extension consiste à créer un lieu clos et couvert d'environ 20 m² relié aux locaux actuels de la bibliothèque.

Cette extension ne sera possible qu'avec une modification simplifiée du PLU (procédure différente de l'actuel travail lancé sur la révision de notre document d'urbanisme). Le changement est mineur et corrige un oubli matériel sur un article de la zone UH. C'est dans ce contexte que nous lançons une enquête publique simplifiée, **du 19 avril au 19 mai**, dates auxquelles vous pourrez vous rendre en mairie pour consulter les documents. Un registre sera mis à votre disposition afin de consigner vos observations.

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

RÉUNION PARKINGS

La mairie a lancé une réflexion sur le réaménagement des deux parkings autour de la gare de Petit Jouy. Des étudiants du Bachelor "Concepteur Designer d'espaces extérieurs" de LÉA-CFI, à qui la mairie a confié la mission de réaliser un diagnostic de site, ont également travaillé à la proposition de projets d'aménagement en cohérence avec le contexte paysager.

Le 11 mars dernier, à 20h30, les étudiants ont présenté leurs projets à une quarantaine de Logeois répartis sur 4 ateliers. Cette organisation a permis de constituer des petits groupes autour des étudiants qui ont ainsi pu présenter l'ensemble de leur projet et répondre aux questions. Vous pouvez retrouver les propositions des étudiants sur le site de la mairie, dans la rubrique "Urbanisme".

L'ensemble des remarques formulées par les participants vont faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agira ensuite pour la mairie de faire appel à une entreprise et de poursuivre les travaux engagés par les étudiants : choisir 2 ou 3 projets pour chaque parking et finaliser la conception et le chiffrage avant de décider du projet final.

exemples de projets

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Soirée du développement durable le 9 avril à 20h en visio-conférence

La confirmation en 2020 de l'accélération brutale de la disparition d'espèces a fait prendre conscience de l'urgence à protéger la biodiversité. La Soirée du développement durable que nous vous proposons n'est pas la répétition de la présentation de l'état des lieux alarmant que vous avez tous sûrement déjà vue dans de nombreux médias, mais plutôt une réflexion et des échanges sur ce que nous pouvons faire concrètement individuellement ou à l'échelle de la commune.

Après un bref rappel des enjeux et des actions déjà engagées, deux thèmes particuliers seront abordés :
- La biodiversité dans les jardins particuliers, avec la contribution des étudiants de LÉA-CFI (ex-Tecomah),
- L'impact de l'éclairage nocturne sur la biodiversité.

Nous espérons vous retrouver nombreux !
Nous vous invitons à vous inscrire sur le site de la mairie. Le lien vers la visioconférence sera communiqué quelques jours avant.

NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE À PARTIR DU 5 AVRIL

Attention, à partir de cette date, les bacs jaunes seront levés le mercredi au lieu du jeudi. Les ordures ménagères relevées habituellement le samedi seront ramassées le vendredi. Pas de changement pour les autres collectes.

ORDURES

De la TEOM à la TECO : comment agir au quotidien pour notre environnement ?

Chaque année, notre production d'ordures ménagères s'accroît et pose des questions importantes pour la préservation de notre environnement. Aussi, les communautés d'agglomérations doivent aujourd'hui faire évoluer leurs modèles de gestion des déchets. Versailles Grand Parc travaille à la mise en place de la "tarification éco responsable" (TECO).

Cette mesure a pour but d'inciter chacun d'entre nous à moins jeter, plus recycler et aussi de contenir l'augmentation du coût du service, affecté en particulier par l'augmentation du coût du tri mais aussi de la taxe générale sur les activités polluantes. Pour mémoire, le coût du service déchets était de 26,1 millions d'euros en 2019 pour l'ensemble de Versailles Grand Parc (VGP).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est actuellement calculée exclusivement sur la valeur locative des logements et elle est associée à la taxe foncière.
Cette taxe va bientôt évoluer vers la TECO, dont une part fixe sera toujours assise sur la valeur locative du logement mais dont une autre part sera variable et calculée à partir du volume du bac de déchets ménagers et du nombre de levées.

De nombreuses questions concrètes restent à mettre au point : répartition précise de la part fixe et de la part variable, gestion des bacs dans les logements collectifs et les copropriétés, adaptation du volume des bacs pour chaque ménage, etc.

Pour cette raison, une « phase à blanc » démarrera dès le second trimestre 2021 dans des « communes pilotes » de VGP. Durant cette phase, le nouveau système sera mis en œuvre et analysé, mais la tarification restera celle de la TEOM appliquée actuellement.

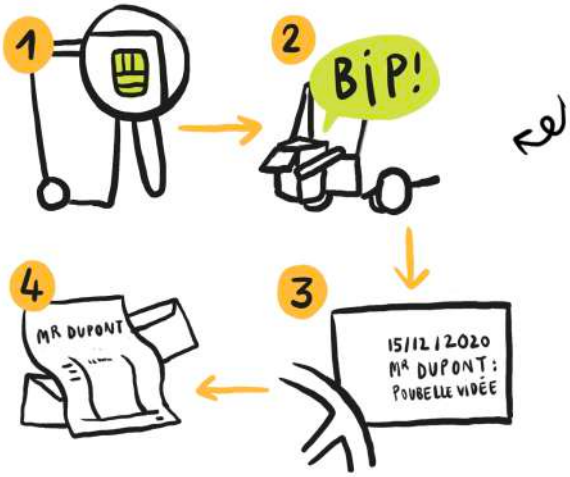

Huit communes se sont déclarées volontaires pour tester le nouveau dispositif, dont Les Loges-en-Josas, et le déploiement se fera par étapes :
• Réunion publique le **4 mai** avec les équipes de VGP pour présenter l'ensemble du dispositif ;
• Campagne d'adaptation des bacs en **mai/juin 2021** (des agents viendront visiter chaque foyer pour déterminer la taille de bac adaptée et répondre aux questions) ;
• Démarrage de la phase à blanc au deuxième semestre 2021 ;
• Application de la TECO en 2023, sur la base de la consommation 2022.

La période de test doit nous permettre d'adapter nos habitudes de gestion des déchets. Nous sommes aidés en cela par la présence de la déchetterie de Buc qu'il faut donc utiliser au mieux pour alléger nos poubelles de déchets ménagers… et donc notre future TECO. Quelques exemples :
• Les petits déchets électriques (sèche-cheveux, poste radio, etc.), les vêtements et bien d'autres choses peuvent être déposés à la déchetterie de Buc ;
• Une grande partie des déchets de notre poubelle ordinaire est compostable (ne pas oublier d'y ajouter de la matière brune riche en cellulose, comme des feuilles sèches ou du broyat de bois, entre un tiers et la moitié du volume total) ; VGP organise de nombreuses formations (par internet pour le moment) pour se perfectionner (voir site VGP) et fournit des composteurs gratuits ;
• Faire la chasse aux emballages superflus lors de nos achats ;
• Utiliser les "Répar'Café" (il y en a un à Jouy) pour donner une deuxième chance à des appareils en panne.

Ces changements sont bons pour la planète et contribueront à limiter le coût du traitement des déchets qui finit toujours, d'une façon ou d'une autre, par devoir être payé par le contribuable.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Attention, retour des chenilles processionnaires !

Derrière ce petit papillon, se cache la chenille processionnaire qui est un nuisible dangereux pour l'homme et les animaux. Elle possède des milliers de poils urticants qu'elle libère à l'approche d'un danger ou en cas de stress.

En ce début d'année, il est temps d'inspecter les arbres de nos jardins, afin de vérifier si des cocons sont en formation. Deux espèces d'arbres sont connues à ce jour pour abriter le cocon de ce papillon : les pins et les chênes. Leur cocon est une sorte de nids composé de fils blancs au sein desquels les chenilles grandissent et passent l'hiver. On reconnaît également très facilement les chenilles qui se déplacent en procession (les unes derrière les autres).

Si la chenille est piétinée, écrasée, soufflée par le vent, ses poils se cassent et restent présents sur place ou s'envolent. Les enfants, attirés par les jolies chenilles, les chiens aussi, la truffe au ras du sol, peuvent en être des victimes et les brûlures sont très urticantes.

Il ne faut surtout pas les toucher ! Si vous en voyez qui se déplacent sur le sol, la meilleure solution est de prendre une pelle pour les ramasser, en se protégeant les mains et les yeux. Ensuite, le mieux est de les brûler.

Il existe des solutions simples pour limiter leur prolifération. Un collier autour de l'arbre peut permettre de les capturer avant qu'elles n'atteignent le sol, des pièges à phéromones permettent d'attirer les mâles et de les désorienter, mettre des nichoirs pour attirer les mésanges (elles adorent les chenilles processionnaires !)... Le mieux étant de combiner plusieurs solutions, car ces chenilles, bientôt papillons, se déplacent beaucoup ! Les traitements peuvent être mis en route dès maintenant et la pose d'un piège mécanique (collier) est relativement simple à effectuer. Privilégions des techniques de lutte alternative respectueuse de notre environnement ! Leur efficacité est réelle.

COUPES ARBRES

Coupes ONF et Val des Loges

Très sinistré par la tempête de 1999 et peu entretenu depuis lors, le bois de la Garenne vient de faire l'objet de grosses coupes sécuritaires et sanitaires de la part de l'Office National des Forêts (ONF).

Le Val des Loges et sa pente, situé au sud du Haras de Vauptain, s'est avéré problématique car les espèces qui s'y étaient installées (frênes, érables, châtaigniers) dépérissaient et souffraient de problèmes sanitaires. Une coupe intensive a donc été décidée afin qu'une campagne de plantation d'espèces saines et durables puisse avoir lieu dès l'hiver prochain pour repeupler ce val.

Que tous ceux qui s'émeuvent à raison de cette coupe sanitaire soient ainsi rassurés et se préparent : l'ONF associera les Logeois bénévoles et les écoles à cette campagne.

POLICE NATIONALE

POLICE NATIONALE
Votre commissariat en ligne sur moncommissariat.fr

- Accédez facilement à toutes les plateformes de signalement en ligne en fonction de la nature de l'infraction que vous souhaitez déclarer (escroquerie en ligne, cyberviolences, etc.)
- Accédez au service de ***pré plainte*** en ligne afin de préparer et faciliter votre prise en charge au commissariat (concerne les atteintes aux biens, les discriminations, les diffamations... dont l'auteur est inconnu)
- Utilisez à un service de Tchat pour vous orienter dans vos démarches

- Contactez votre commissariat local

Police Nationale : facilitons collectivement certaines démarches !

Les outils de la police nationale se modernisent et permettent de préparer voire d'effectuer certaines démarches en ligne. Cela représente un gain de temps important pour les administrés mais aussi pour les policiers qui doivent encore recevoir beaucoup de monde dans les commissariats. Aussi, pour eux comme pour vous, n'hésitez pas à recourir à ces facilités en ligne!

RER C

Amélioration du service du RER C depuis le 8 mars

Depuis le 8 mars, Île-de-France Mobilités a mis en application une extension de la période de pointe de matinée et de soirée dans la vallée de la Bièvre grâce à la modification de l'origine de deux trains (un le matin et un autre le soir) en les faisant partir de Versailles Chantiers. Ces modifications de dessertes permettent une extension de la pointe de matinée et de soirée de 30 minutes par rapport au service précédent. Les horaires du calculateur d'itinéraires tiennent compte de cette adaptation.

Par ailleurs, Île-de-France Mobilités, avec SNCF Transilien et SNCF Réseau continuent à étudier les opportunités d'optimisation de l'offre du RER C à l'horizon de la mise en service du T12 (Évry-Massy) prévue en 2022.

Avant de vous rendre en gare, nous vous conseillons de vérifier les horaires de vos trains sur :

- l'Appli Île-de-France Mobilités, rubrique "Horaires",
- Transilien.com, rubrique "Prochains départs",
- l'Appli Assistant SNCF, rubrique "Gares et arrêts".

TAXE DE SEJOUR

Hébergeurs, déclarez votre taxe de séjour !

La "Taxe de Séjour" a été instaurée dans notre commune depuis le 1er Janvier 2018. Cette taxe, due par les "résidents occasionnels" doit être collectée et reversée au Comptable du Trésor par les logeurs ou hôteliers, au nombre de nuitées passées et par personne majeure.

Si vous louez occasionnellement tout ou partie de votre habitation (Airbnb...), vous êtes concerné.
Vous devrez alors établir spontanément une déclaration tous les six mois : en juillet , pour la période janvier/juin et en janvier de l'année suivante pour la période juillet/décembre.
Cette déclaration devra être accompagnée de votre règlement, à l'ordre du Trésor Public, et adressée à la Mairie.
Vous trouverez sur le site de la Mairie (accessible depuis la rubrique PRATIQUE > Taxe de séjour) toutes les informations nécessaires à l'établissement de cette déclaration (tarifs, modèle...) et nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire.

POINT POSTE

Un Point Poste aux Loges ?

Votre municipalité envisage d'implanter un « Point Poste » dans la salle d'accueil du bâtiment de la mairie. Plusieurs niveaux de services sont proposés par La Poste et la mise en place de certains de ces services au sein de la Mairie des Loges-en-Josas entraînerait des changements dans l'existant, notamment en matière de colis et de courrier recommandés.

Les 3 niveaux de service proposés par un Point Poste sont :
- Affranchissements (dont vente de timbres et enveloppes/colis prépayés + dépôt colis et recommandés)
- La gestion des instances (retraits de colis et lettres recommandées)
- Le dépannage financier (retrait de 300 € maximum pour les clients de La Banque Postale, au guichet - pas de distributeur)

Les « instances » (retraits de colis et recommandés) des Loges-en-Josas étant actuellement gérées par la poste de Jouy-en-Josas, le transfert de ce service au niveau de la Mairie des Loges-en-Josas, entraînerait de facto une limitation de service aux seules heures d'ouverture de la Mairie, à savoir :

- Lundi : 8h30 - 12h puis 14h-17h30
- Mardi : 8h30 - 12h
- Mercredi : 8h30 - 11h30
- Jeudi : 8h30 - 12h
- Vendredi : 8h30 - 12h puis 14h-17h
- Samedi : 9h30 - 12h (fermé pendant les congés scolaires)

Il sera toutefois toujours possible si vous êtes absent lors du premier passage du facteur, de modifier le lieu de distribution de votre instance en vous rendant sur le site web de La Poste avant minuit.
A l'inverse, si les instances n'étaient pas transférées à la Mairie des Loges-en-Josas, elles pourraient être transférées à l'Intermarché de Buc et permettre ainsi aux habitants des Loges-en-Josas de disposer d'une plus grande plage horaire d'ouverture.

Avant de prendre une décision, nous souhaitons recueillir votre avis.
Un sondage est disponible en ligne sur le site de la Mairie, et des exemplaires papiers sont à disposition à l'accueil.
N'hésitez pas à vous exprimer **avant le 15 avril** sur ce sujet qui touche au quotidien de tous les Logeois !

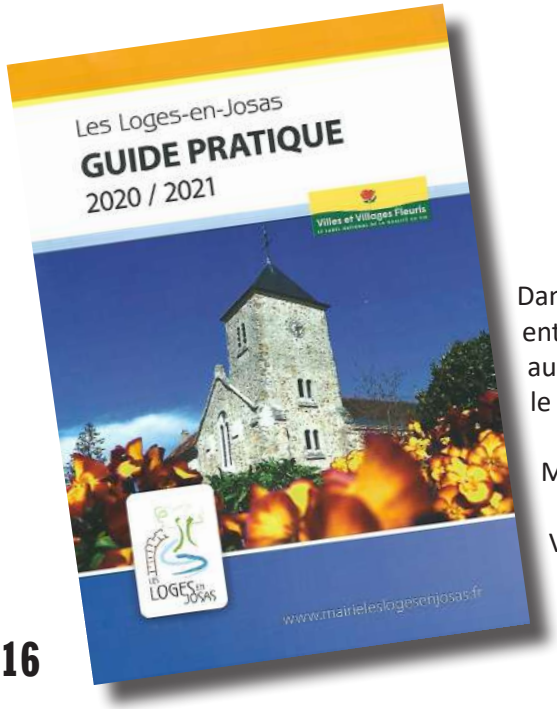

APPEL AUX ENTREPRENEURS

Faites-vous connaître !

Dans la cadre de la mise à jour du guide des Loges-en-Josas, nous invitons les entreprises et auto-entrepreneurs installés dans notre village à se faire connaître auprès de la mairie afin que leurs coordonnées soient ajoutées dans le guide s'ils le désirent.

Merci de bien vouloir préciser l'objet de votre activité ainsi que vos coordonnées.

Vous pouvez envoyer ces informations à accueil@mairieleslogesenjosas.fr

TOUSSUS POUR LES NULS

L'ASPEH successeur de l'ACRO

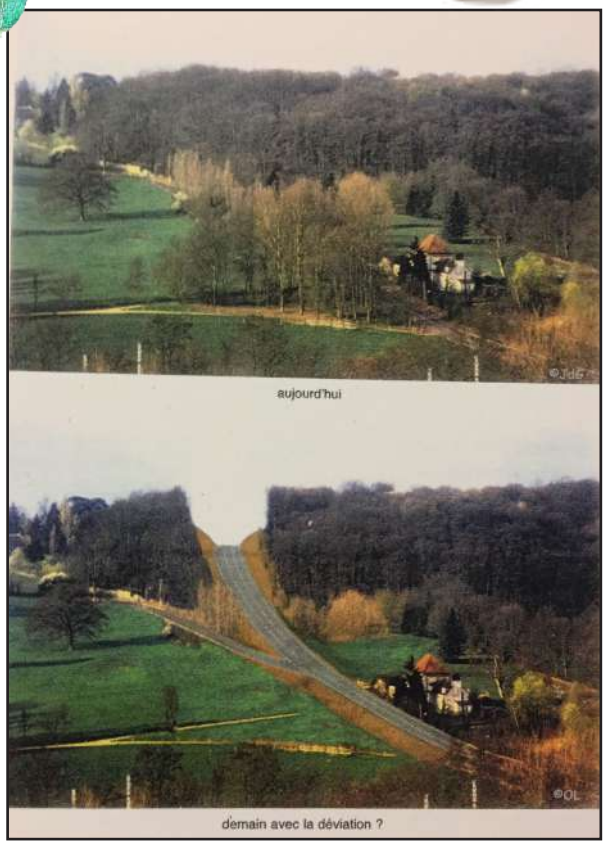

Dans le livre « *Les Loges-en-Josas au fil de l'histoire* », figure un encart intitulé « LA ROCAMBOLESQUE HISTOIRE DE LA ROCADE ». Rappelons en deux mots de quoi il s'agissait :
Le **27 novembre 1977** le groupe d'étude de programmation de la DDE dépose une première proposition de déviation de la RD 938 (Versailles-Buc-Toussus). C'est le point de départ d'un « feuilleton » qui alimentera l'actualité du village pendant 40 ans ! Le Conseil Général des Yvelines (C.G.78) opte pour cette proposition et adopte le principe d'une route départementale qui traverserait le territoire communal des Loges-en-Josas afin de pallier les difficultés d'accès à la zone industrielle de Buc nouvellement créée.

1978. Le C.G.78 réaffirme son intention de réaliser cette infrastructure routière. Ce faisant, tous les projets d'urbanisme et d'aménagement de notre commune sont suspendus. En conséquence le maire Jacques Foy et son conseil municipal démissionnent le 21 mars 1978. Après déblocage de la situation, de nouvelles élections sont organisées ; l'équipe démissionnaire est réélue le 17 novembre suivant.

Puis s'en suivent 15 ans d'études, d'enquêtes et de tergiversations…

30 avril 1993 : Les ordonnances d'expropriations relatives à la déviation sont délivrées et le jugement fixant les indemnités d'expropriation est pris le 9 mai 1995.

1997. Dans le but d'affirmer le refus des habitants de voir se réaliser cette infrastructure et afin de renforcer l'opposition du Conseil municipal à ce projet, plusieurs Logeois décident de créer une association. **L'Association Contre la ROcade (A.C.RO.) est constituée** et déclarée en préfecture le 6 novembre 1997.

Le succès est immédiat. 86% des familles logeoises adhèrent à l'association qui, outre les cotisations, reçoit de nombreux dons qui permettront d'engager, avec le soutien d'un collectif d'associations dont les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB), les procédures qui conduiront au succès que nous évoquons plus loin.

Pourtant, le 24 septembre 1999, le CG 78 délibère et approuve le projet. L'ACRO dépose une requête en annulation de cette délibération auprès du Tribunal administratif de Versailles (photo ci-contre).
Dans sa séance du 9 mai 2000 le Tribunal Administratif rejette cette requête. L'ACRO fait appel auprès de la Cour administrative d'Appel de Paris, qui donne raison à l'association. Le Département dépose un recours en cassation auprès du Conseil d'Etat, qui rejette ce pourvoi, donnant ainsi définitivement raison à l'ACRO.

03-03-03 : s'il est une date qui résonne comme une victoire pour notre village c'est bien celle du 3 mars de cette année 2003 : le projet de la déviation est totalement compromis. C'est le dénouement d'une longue bataille juridique.

L'abandon du projet ne sera officialisé que huit ans plus tard par une délibération du Conseil Général en date du 22 février 2010 annulant le projet de déviation de la RD 938. Au cours de ces huit années la vigilance sera de mise car nombreux seront ceux qui tenteront de faire renaître le projet. Il faudra attendre 2018, soit huit ans de plus, pour que les rétrocessions soient effectives au bénéfice des anciens expropriés ou ayants droit.

Mais l'ACRO, créée dans le but bien précis d'empêcher la création de cette rocade, ne s'est pas contentée de cette action : bien d'autres sujets concernant la sauvegarde du magnifique cadre de vie des Logeois méritaient attention, ne serait-ce que les nuisances aériennes de l'aéroport de Toussus-le-Noble :
Ce fut et c'est toujours une histoire à rebondissements, avec de sérieuses menaces de fermeture de l'aéroport, avec des engagements politiques fluctuants dans le temps, avec des activités aériennes évoluant selon l'actualité.

Présidée jusqu'à sa dissolution par Maurice Degrigny, l'ACRO a été à la pointe de la surveillance de l'aérodrome.
Mais l'ACRO n'a pas été la seule à enfourcher ce cheval de bataille, et a intégré l'ALLIANCE, un regroupement d'associations :
Dans le but de répondre à la légitime attente des habitants de vivre dans des conditions normales de tranquillité, de salubrité et de sécurité, les associations de défense des riverains de l'aérodrome de Toussus le Noble ont décidé de s'unir au sein d'une structure collective : « l'Alliance Associative pour la suppression des vols et la reconversion de l'aérodrome de Toussus le Noble ». A ce jour, cette alliance regroupe 42 associations, collectifs et unions d'associations concernés par le problème (dont les Amis du Grand Parc de Versailles, présidée par Jacques de Givry, et les AVB, association antérieurement présidée par Olivier Lucas).

Les membres actifs de l'ACRO, qui n'étaient plus que 4, et son président de 84 ans, usés par des années de combat, ont considéré qu'il était temps de passer la main. C'est ainsi qu'en 2020, l'ASPEH, « Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement (devenu Patrimoine Environnemental et Historique) des Loges » a réalisé une fusion absorption de l'ACRO reprenant du coup dans ses missions la sauvegarde du cadre de vie des habitants des Loges.
L'ASPEH fait maintenant partie de l'ALLIANCE et participe aux débats.

Forte de cette nouvelle responsabilité, l'ASPEH vous propose une petite présentation destinée aux béotiens du fonctionnement de l'aéroport de Toussus le Noble:
Les avions de Toussus sont très présents aux Loges : la mairie reçoit des questions et des plaintes pour des avions jugés pas à leur place ou trop bas ou trop bruyants.

Qu'en est-il ?
L'aérodrome de Toussus-le-Noble, créé en 1907, est le plus ancien des aérodromes français. Il est particulièrement dynamique pour l'aviation de loisirs et surtout l'aviation école. Les avions de cette catégorie font des tours de piste, et sont une véritable nuisance pour un certain nombre de villages autour du terrain, effleurant seulement le village des Loges-en-Josas.
Mais il accueille aussi une aviation d'affaires, qui utilise des procédures différentes, et dont les trajectoires sont nettement plus gênantes pour les Logeois.

La piste en service
Sur une piste d'aérodrome, un avion peut se poser dans un sens ou dans l'autre, mais comme il est préférable qu'il se pose et décolle face au vent, et que tous les utilisateurs doivent être dans le même sens, la tour de contrôle définit une piste en service pour une durée donnée. Elle est donc, à Toussus, soit face à l'est (cap 072), soit face à l'ouest (cap 252).

Les tours de piste
Les élèves pilotes en formation mais aussi les pilotes plus chevronnés en entraînement font des « tours de piste » : après le décollage, virage vers le sud pour rejoindre une branche parallèle à la piste, « la vent-arrière » puis, selon la carte page suivante, virage vers « l'étape de base », petite branche perpendiculaire à l'axe de piste pour ne virer - dernier virage - vers la finale qu'au bon moment, fonction en particulier de la dérive due au vent traversier.

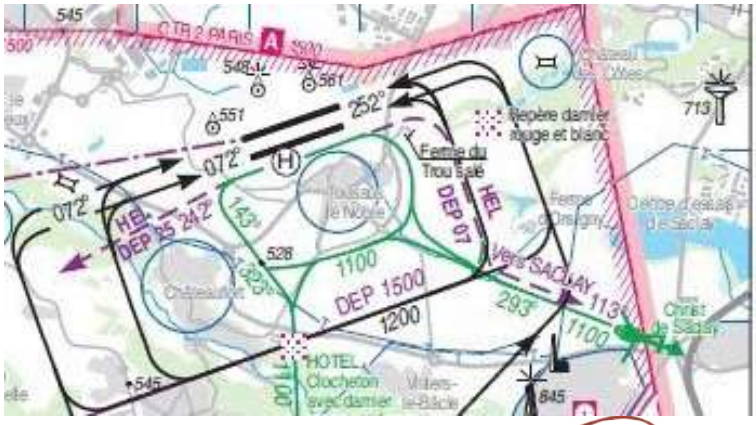

La carte ci-contre montre les trajectoires des tours de piste à Toussus. Selon la piste en service, le circuit se fait dans un sens ou dans l'autre mais suit la même trace au sol.

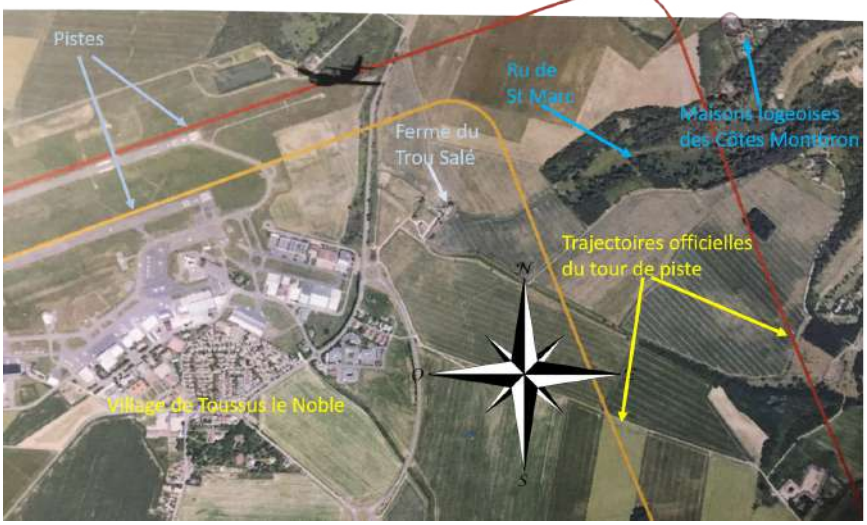

Tous les circuits ont lieu au sud du terrain, ce qui explique que le village des Loges-en-Josas ne soit concerné que par la petite partie nord-est de la trajectoire (voir plan à gauche).

Si donc les pilotes suivent la trajectoire prescrite par cette carte, ils ne survolent pas notre village. Un grand damier rouge et blanc que l'on peut voir le long du chemin, sert de repère pour les pilotes.
Le château des Côtes, considéré comme établissement de soins, est interdit de survol.

Pourquoi donc les avions en dernier virage s'écartent-ils de leur trajectoire au point de survoler le hameau des Champs, ce qui ne devrait pas être ?

Deux hypothèses souvent avancées ne suffisent pas à expliquer la fréquence de ces anomalies :
• Ce sont des apprentis pilotes, et ils ne sont pas capables de respecter les trajectoires,
• Les pilotes manquent de rigueur et ne font pas attention à la précision de leur trajectoire.
La raison est plutôt qu'il y a trop d'avions dans le circuit de piste, et que si les avions ne veulent pas se poser les uns sur les autres, il faut qu'ils s'espacent en rallongeant la branche vent arrière !
En effet le trafic de Toussus augmente chaque année et a notamment augmenté de 14% entre 2018 et 2019.

Cette explication n'est pas une excuse, et les associations de riverains – regroupées au sein de l'ALLIANCE - en liaison avec les mairies et la préfecture, mais aussi avec la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), travaillent à résoudre ces anomalies.

Le bruit des avions
Peut-être avez-vous remarqué que certains avions sont tellement silencieux qu'on les entend à peine : si tous les avions étaient comme ça, on supporterait aisément leur survol ! Malheureusement de nombreux avions anciens font un bruit excessif. Des études et des consignes pour limiter l'intensité du bruit et limiter l'usage de ces avions n'ont actuellement pas donné satisfaction, mais c'est évidemment un point important d'amélioration sur lequel portent les efforts des instances responsables.
Un espoir vient de l'arrivée sur le marché d'avions électriques. Mais encore peu nombreux, chers et à l'autonomie limitée, ce n'est pas encore la solution à court terme…

Les hélicoptères
Le village des Loges n'est pas très impacté par les hélicoptères de Toussus, qui ne survolent ni ne s'approchent du village. Par vent défavorable cependant on entend bien les points fixes et les stationnaires de contrôle des grosses machines d'Héli-Union, qui fait de la maintenance d'hélicoptères lourds…
Par ailleurs, la trajectoire des hélicoptères de l'Armée de Terre (les Puma, Super-Puma et NH90 sont des appareils lourds, donc bruyants) en approche vers ou au décollage de Villacoublay passent au nord de notre village.

Enfin parfois ces mêmes hélicoptères militaires manœuvrent bruyamment autour de la Section Technique de l'Armée de Terre (STAT), basée à Satory, au nord-ouest des Loges…

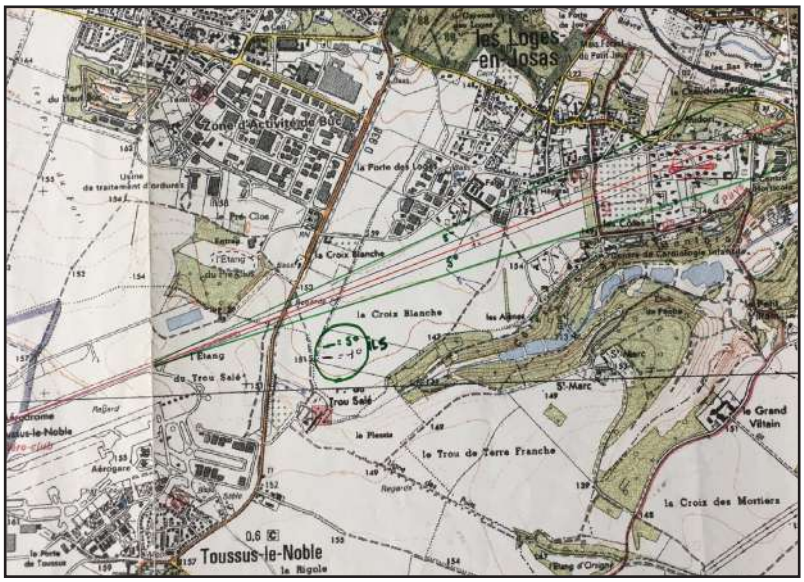

Les avions d'affaires

La deuxième branche d'activité de l'aéroport de Toussus-le-Noble est l'aviation d'affaires. Ces avions font des voyages en procédure de vol aux instruments - IFR (Instrument Flight Rules).

Ils atterrissent et décollent sur une trajectoire située dans l'axe de la piste la plus au nord, qui leur fait survoler notre village.

Ils suivent un instrument qui s'appelle l'ILS (Instrument Landing System), qui est très précis et qui permet que l'avion reste sur un plan de descente et sur une trajectoire bien définis.

Il n'y a aucune raison pour qu'un pilote ne soit pas capable de suivre son ILS, et il n'y a pas de risque d'erreur de trajectoire pour les avions IFR qui nous survolent. Le seul problème est que ce sont des avions plus puissants, pas toujours les plus modernes, et dans l'ensemble très bruyants. Les Loges est quasiment le seul village survolé par ces avions volant en IFR. Nous sommes heureux de bénéficier du soutien collectif pour lutter contre cette nuisance particulière.

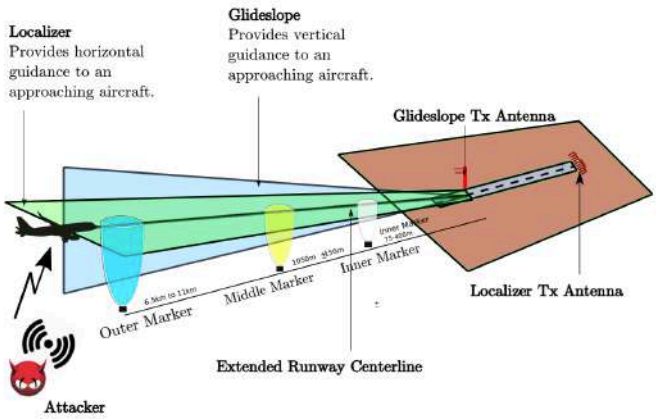

Cas particulier de l'école de pilotage pour pilotes de ligne

Les avions utilisés par cette école cumulent les points noirs pour nous : ils sont puissants, souvent bimoteurs et très bruyants : ils font à la fois des tours de piste, pour la prise en main de l'avion, de l'entraînement aux approches et aux procédures ILS et des voyages pour entraînement. La formation est très couteuse et la société se doit d'assurer les vols prévus en toutes circonstances…. Ils concourent donc pour une bonne partie aux nuisances sonores ressenties par les Logeois…

Quelle est la solution ?

Fermer totalement le terrain à la circulation aérienne n'est pas raisonnable, d'autant qu'on ne sait pas par quoi il serait remplacé…

Mais il faut veiller à limiter drastiquement l'accroissement du trafic et tenter de le faire diminuer ;

Il faut être très vigilant pour éviter l'accroissement de l'aviation d'affaires, sujet particulièrement sensible pour les Logeois ;

Il faut lutter contre les avions bruyants – voire les interdire, ce qui est une voie de progrès particulièrement étudiée ;

Il faudrait délocaliser les aéronefs les plus impactant : hélicoptères et école de pilotes de ligne ;

Il faut faire en sorte que les pilotes suivent avec plus de rigueur leurs trajectoires, utilisent des régimes moteur plus bas donc plus silencieux ;

Il faut que le contrôle d'aérodrome, qui gère les arrivées et départs et autorise les décollages pour tour de piste, soit redimensionné et digne du 4ème aérodrome de France, et que soient supprimées les journées sans contrôle, en « auto-information » ;

Il faut que des sanctions viennent en complément des recommandations, que ces sanctions soient appliquées et dissuasives ;

Pour cela il faut pouvoir connaître les irrégularités et donc les signaler dès que possible…

Signaler les abus
Signaler les infractions à la brigade de gendarmerie des transports aériens basée à Toussus : 01 39 56 51 83

Utiliser l'application Appyflight : gratuite sur le Play Store des Samsung ou autres Android (malheureusement pas encore disponible pour iPhone).
Intégration automatique de la date (à la minute près) et de la position GPS (attention : autoriser la localisation dans les paramètres de votre smartphone, sinon vous avez une petite roue verte qui tourne désespérément à la place des coordonnées).

A noter que sur la ligne Immatriculation, il est possible de taper un bref message (genre plus précis d'aéronef : aile haute, jet, bimoteur, hélico lourd; trafic; sécurité; etc), car en fait on relève rarement l'immatriculation.

A la rubrique « Commune », utiliser pour les Loges le code abrégé LOG.

BROCANTE

Ce n'est que partie remise !

En raison des restrictions sanitaires en vigueur, le Comité des Fêtes a dû annuler cette fois encore la Brocante. Mais gageons que ce n'est que partie remise : les choses à vendre s'entassent, les caves et greniers commencent à déborder... mais patience, la Brocante va bel et bien revenir un jour ou l'autre !

En attendant, si vous étiez déjà inscrit, le Comité des Fêtes va vous retourner vos chèques de réservation. Si vous préférez qu'il soit détruit, prévenez-nous via l'adresse e-mail : brocante.lej@gmail.com
Les personnes ayant réglé par virement bancaire recevront un chèque de remboursement dans le courant du mois d'avril.

En espérant des jours meilleurs en termes de santé publique, nous vous tiendrons au courant d'une nouvelle date dès que les mesures le permettront !

SNL

Brocante annulée : Que faire des objets prévus pour le stand de SNL ?

La brocante a été annulée et vous étiez nombreux à vouloir donner des choses à vendre sur le stand SNL au profit des familles qui s'installeront en fin d'année dans le presbytère.

Pour celles et ceux qui peuvent conserver ces objets, en absence d'un report de la brocante, nous ferons en fin d'année un appel de dons pour ces familles du presbytère.
Pour ceux qui ne peuvent conserver chez eux leurs dons, merci de prendre contact avec J-L Rottembourg (jeanloup.rottembourg@free.fr) afin de convenir d'une date de remise de ces objets.
Encore une fois merci à tous dans votre implication dans les activités de SNL.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Nettoyage de printemps aux Loges le 22 mai

La petite association Mater composée de sept jeunes de Toussus et des Loges vous invite à participer à un après-midi de nettoyage dans la commune des Loges-en-Josas le **samedi 22 mai**.

Cette association locale a officiellement vu le jour en 2019, dans l'optique de mettre en place des actions écologiques à la portée de tous. C'est l'histoire toute simple d'un groupe d'amis qui voudrait agir à son échelle pour vivre dans un environnement un peu moins pollué et un peu plus préservé.
C'est dans ce but qu'elle a organisé, entre autres, des ateliers écologiques à la Maison des Associations de Toussus-Le-Noble.

Forte de cette expérience et du « clean walk » organisé à Toussus l'an dernier, l'association Mater organise une opération similaire dans notre village, épaulée par la mairie. Le lieu et l'horaire seront communiqués plus tard via le site de la mairie et la newsletter.

L'objectif : ramasser tous les détritus abandonnés qui ont échappé aux poubelles par maladresse ou inconscience, tout en profitant de notre environnement verdoyant au cours d'une balade conviviale !
Petits et grands, armés de gants de jardinage pour ramasser tous les emballages, bouteilles, cartons et cigarettes sont les bienvenus. Le seul critère est votre bonne volonté !

CLUB DE BRIDGE DE LA VALLEE DE LA BIEVRE

CLUB DE BRIDGE

Pendant la pandémie, le bridge continue !

Le club de bridge a, comme tout le monde, été touché fortement par la pandémie : arrêt en mars 2020, redémarrage en septembre, arrêt en novembre…

Il a fallu remplacer les tournois en salle (qui se déroulent normalement au Centre Sportif et Associatif de Jouy-en-Josas) par des tournois en ligne, qui sont maintenant bien au point : résultats instantanés, dialogue facilité à la table avec image vidéo des joueurs.

Le club inclut en période normale des actions d'initiation et de perfectionnement. Ces actions ont dû être suspendues ; mais des solutions sont possibles pour les débutants. C'est essentiel car le bridge est un jeu dont les règles sont faciles et dont la technique s'acquiert dans le temps : comme les échecs, un débutant s'amusera rapidement et aura le plaisir de se voir progresser sans cesse ; de plus, le jeu à quatre, la rapidité de chaque partie (une « donne » dure 5 à 10') et l'organisation en tournois en font un jeu extrêmement social.

La reprise des tournois en salle, cœur convivial de l'activité du club, est attendue avec impatience ; mais la formule en ligne fait découvrir d'autres avantages : durée moins longue (maxi 2h30 en ligne), grand choix d'horaires, on peut parler en fin de donne sans gêner les autres tables… Des avantages qui permettent d'attirer de nouveaux joueurs de tous âges et tous horizons.

Contact: Claude Rodes: 06 84 05 71 02

BIBLIOTHÈQUE

Coup de cœur

Le train des enfants – Viola ARDONE
1946 : Amerigo a 8 ans, il vit sans tendresse à Naples avec sa mère dans la misère d'après-guerre.
Le parti communiste, dans sa bataille contre la faim et la pauvreté, organise un train pour envoyer ces enfants pauvres dans des familles aisées du nord de l'Italie le temps d'un été.

C'est plein d'appréhension qu'Amerigo, Tommasino et les autres vont parcourir les centaines de kilomètres qui vont leur ouvrir les yeux sur un autre monde.
Amerigo va découvrir la chaleur d'une vraie famille, l'initiation à la musique…
Le retour à la vie d'avant sera difficile. Faut-il être loyal à sa famille de naissance à tout prix ? Un roman très touchant !

Pour suivre toute l'actualité de la Bibliothèque : https://bibliothequeleslogesenjosas.com/

Venez découvrir les dernières acquisitions de la Bibliothèque !

L'univers des réseaux sociaux…

du suspense…

des thrillers…

Gardons l'optimisme d'une évolution favorable de la situation sanitaire et prévoyons d'ores et déjà notre prochaine rencontre du « Rendez-vous autour du Roman » le **mardi 1er juin de 20h à 22h**.

A noter dans vos agendas pour faire le plein d'idées de lecture en vue de la période estivale !

ÉTAT CIVIL

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de :
Françoise MOSNIER née FLEURY, décédée le 24/02/2021.
(Ancienne conseillère municipale élue en 1977, elle fut notamment membre du CCAS)
Nicole BUCH-ANDERSEN née de LANCESSEUR, décédée le 03/03/2021.

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :
Alban LEGRAIS né le 19/02/2021

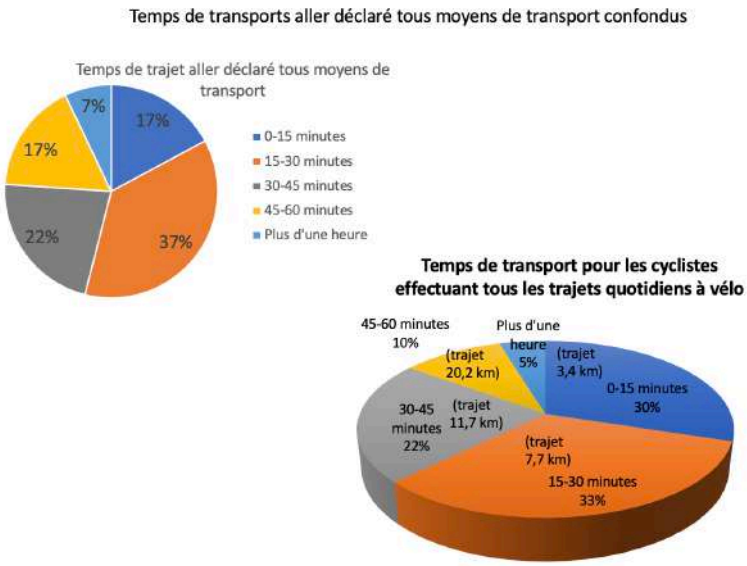

VÉLOLOGES

Les mobilités douces aux Loges : point sur la petite reine !

23 personnes habitant Les Loges-en-Josas ou y passant ont répondu à l'enquête sur les mobilités douces ! Elle a été proposée par VeloLoges et publiée de mai à juillet 2020 sur le site internet de Versailles Grand Parc. Elle a donné lieu à l'exploitation de 706 réponses valides. L'idée était de connaître les besoins en termes d'itinéraires quotidiens, d'équipements et les craintes majeures pour passer au vélo, délaisser les transports en commun ou la voiture depuis le déconfinement et ceci de façon durable sur le territoire de Versailles Grand Parc. Nous avons pu analyser localement les freins et leviers à une alternative cyclable jugée réaliste. Nous vous livrons aujourd'hui la synthèse des réponses logeoises.

Aux Loges, parmi les 23 répondants, 12 utilisent leur vélo occasionnellement ou systématiquement pour leurs trajets domicile-travail.
D'ailleurs les trajets parcourus par les répondants sont les suivants : Les Loges-en-Josas – Toussus, Buc, Vélizy, Saclay, Fontenay-aux-Roses, Guyancourt.

10 autres utilisent leur véhicule ou les transports en commun pour se rendre à leur travail :

- 4 d'entre eux font des trajets de 5 km ou moins
- 3 font des trajets compris entre 5 et 15 km
- 3 font plutôt des trajets supérieurs à 15 km, dont 2 de plus de 40 km !

6 de ces 10 personnes pensent qu'il existe une alternative cyclable à ces modes de transport. Mais alors… pourquoi ne la mettent-ils pas en œuvre, me direz-vous ? Eh bien, un exemple : « entre Buc et la gare RER du Petit Jouy, il manque une piste cyclable ». Tout simplement !

L'effort fait en matière d'aménagement de nouvelles pistes cyclables démontre d'ailleurs son utilité puisque nombre de personnes passent au vélo si elles se sentent en sécurité sur leur trajet.
Nous espérons donc que le nombre de convertis aux bienfaits de la petite reine va continuer sa croissance sur le territoire de VGP grâce à une déclinaison locale de Plans Vélos et à la mise en place d'infrastructures sécurisantes !

Résultats de l'enquête à l'échelle de Versailles Grand Parc

553 trajets décrits partent d'une ville où VeloVGP a une antenne. 243 trajets ont comme destination une ville où VeloVGP a une antenne. Cela constitue pour l'association un matériau d'analyse précieux.

Plus de la moitié des non-cyclistes trouvent l'alternative cyclable à leur trajet quotidien réaliste : 59% des usagers des transports en commun et 50% des conducteurs de voitures et 2 roues motorisées.

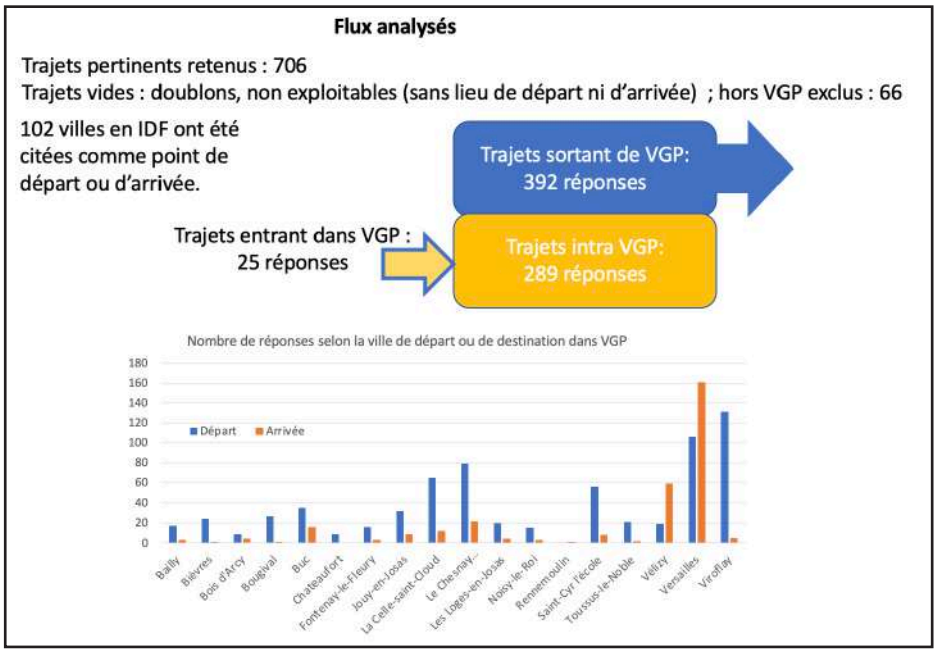

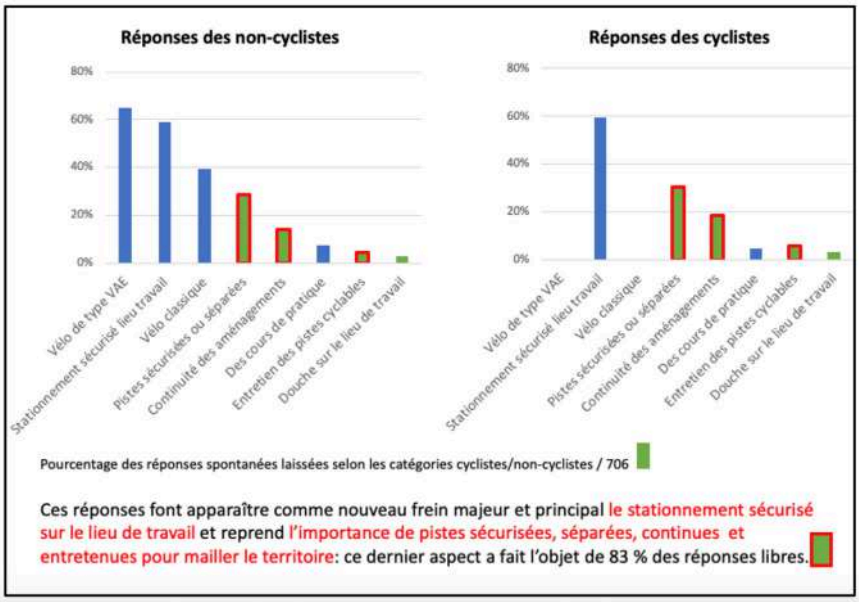

Les besoins invoqués pour passer au vélo dans les déplacements quotidiens

ÇA BOUGE AUX LOGES !

Quand l'alternative cyclable n'est pas considérée comme réaliste, les raisons invoquées spontanément (réponses laissées dans le champ libre) sont dans l'ordre d'importance :

• L'absence ou la discontinuité des aménagements cyclables existants (73%)

• La distance trop élevée ou le dénivelé trop important (35%)

Ces réponses font apparaître comme nouveau frein majeur et principal le stationnement sécurisé sur le lieu de travail et reprend l'importance de pistes sécurisées, séparées, continues et entretenues pour mailler le territoire: ce dernier aspect a fait l'objet de 83 % des réponses libres.

Craintes invoquées liées à une pratique quotidienne du vélo

Les craintes les plus partagées pour la pratique quotidienne du vélo sont la sécurité pendant le trajet, le vol et les dégradations pendant le stationnement. Presque 40% des sondés ont formulé des réponses libres qui avaient deux thèmes principaux :

• Qualité des aménagements (reliefs dûs aux trottoirs, entretien chaussée, danger lié au dépassement par des voitures, éclairages inexistants) pour 35% des remarques.

• Densité de la circulation (incivilité des voitures, cohabitation auto-velo-moto-bus-piéton, accidents) pour 17% des remarques.

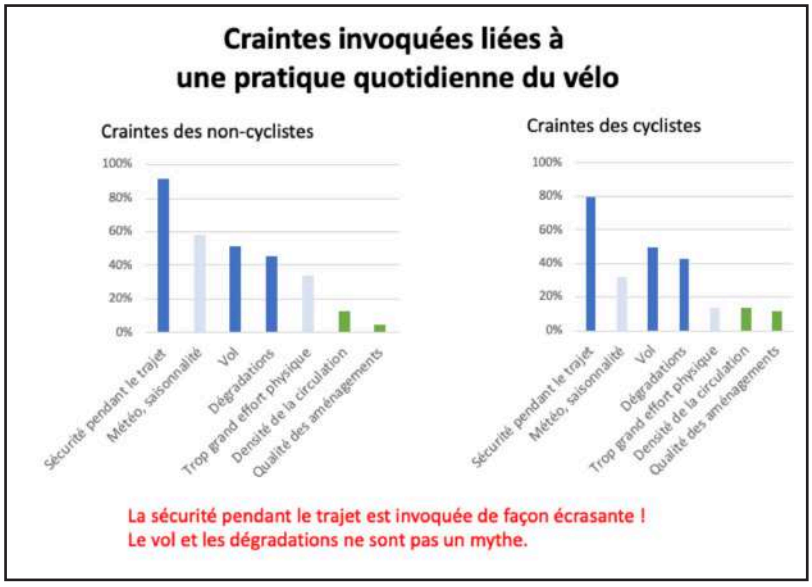

Si une réponse par des équipements continus, sécurisés, séparés physiquement de la circulation automobile sur la chaussée ainsi qu'en matière de stationnement sécurisé sur le lieu de travail pouvait être apportée, alors la conversion des sondés non-cyclistes trouvant l'alternative cyclable réaliste augmenterait. La proportion de cyclistes augmenterait ainsi de 25% à 88% sur la base de cette enquête.

AMTL

L'assemblée générale de l'AMTL s'est tenue le samedi 13 mars 2021 aux Loges-en-Josas. Nous avons le plaisir de vous informer que de nombreuses personnes ont répondu à notre appel et se sont manifestées pour prendre la relève du conseil d'administration actuel.

Grâce à eux et au soutien des communes de Toussus-le-Noble et des Loges-en-Josas, notre école de musique va pouvoir continuer à fonctionner.

L'activité musicale continue malgré le couvre feu. L'équipe pédagogique s'adapte à chaque nouvelle mesure sanitaire et nous pouvons remercier tous nos professeurs et notre coordinatrice pédagogique Alexandra Rauline.

Les examens instrumentaux sont organisés, et nous envisageons de faire une nouvelle audition en ligne à défaut de pouvoir réunir musiciens et public.

LAPBOOK CM2

Suite à l'hommage à Samuel Paty, notre classe de CM2 a décidé de faire un Lapbook sur la liberté.

Les 24 élèves de notre classe ont tous participé à ce projet.

Cela nous a fait réfléchir sur la chance que l'on a dans notre pays d'être libres.

- Emma Marandon, Agathe Chaillié et Ethan Hourou.

SCOUTS GUIDES DE FRANCE

Groupe Sainte Marie
Vélizy - Buc - Jouy - Les Loges

SCOUTS

Tu as plus de 17 ans et tu es libre du **10 au 18 juillet** ? Rejoins une équipe d'animation dynamique et pars en camp avec les 8-11 ans (louveteaux/jeannettes) !

Au programme : jeux, camping, veillées à la belle étoile, projets, constructions et bonne humeur... Nous t'accueillons avec grand plaisir même si tu n'as jamais eu d'expérience d'animation ou été scout. Si tu cherches un stage pour valider ton BAFA, c'est également possible !

Tu as des questions, tu hésites ou au contraire tu es hyper motivé ?

Contacte-nous à :
sgdfgroupesaintemarie@gmail.com ou
au 06 25 37 69 01.

SECOURS CATHOLIQUE

Boîtes à étrennes

Pour renforcer les liens de solidarité, la Mairie des Loges a lancé en décembre l'action des « Boîtes à Étrennes » en faveur des personnes accueillies par le Secours Catholique de Jouy/Les Loges. Une quarantaine de boîtes leur ont été remises. Une opération à réitérer l'année prochaine!

Témoignage de Fatema à propos de ces boîtes (famille monoparentale, Jouy-en-Josas) :
« *Quand la bénévole m'a annoncé sa visite, il faisait gris, la situation sanitaire m'angoissait pour moi et mes filles de 22, 17 et 9 ans. Surtout pour Sharmine (9 ans) qui a un dysfonctionnement des reins et est asthmatique. Je n'avais vraiment pas le moral ce jour-là. Quand la bénévole qui nous accompagne depuis des années est arrivée avec la boîte, cela a mis un peu de lumière et de chaleur dans notre journée. Je voudrais exprimer ici au nom des personnes accueillies toute notre reconnaissance aux Logeois qui ont participé à cette action*».

Constitution des dossiers vacances

L'Equipe Locale de Jouy/Les Loges est en train de préparer les dossiers administratifs permettant à 1 ou 2 familles en situation de précarité de partir 1 semaine en vacances en juillet ou août. Cette coupure dans un village de vacances est essentielle pour nos accueillis. Les adultes et leurs enfants se réjouissent d'avance de découvrir ensemble de multiples activités sportives et culturelles à pratiquer sur place. Ils vont donc, en commun, à la découverte de nouveaux horizons dans ces villages de vacances. Cette expérience renforce la solidarité familiale et leur permettra d'avancer avec plus de confiance dans la vie.

Réouverture de notre café/rencontre convivial

Nous espérons pouvoir rouvrir le 7 mai, de 16h à 18h, 11, rue Bonnard, Jouy-en-Josas. Notons la présence d'un écrivain public pouvant apporter son aide durant ces rencontres. Les familles logeoises en situation de précarité y sont cordialement conviées.

Recherche de bénévoles

Rejoignez L'Équipe Locale de Jouy/les Loges.
En 2 heures seulement, vous pouvez nous aider.
Ensemble, construisons un monde plus juste et fraternel.

Contacts :

Annie HARRIS et Christiane du COUEDIC
Co-responsables de l'Equipe de Jouy-en-Josas/Les Loges-en-Josas
Téléphone : 07 72 31 36 76
cducouedic@aol.com
Jouylesloges.780@secours-catholique.org

Jean-Luc ROCUET
Mandaté du SC au CCAS des Loges
Téléphone : 06 30 88 12 82
Jeanluc.rocuet@secours-catholique.org

LES LOGES EN JARDIN

Les semis : top départ d'une nouvelle saison de jardinage

La 4ème AG des Loges en Jardins s'est tenue « en virtuel » le 3 Février 2021 avec une bonne participation des adhérents. En 2020, les récoltes ont été au rendez-vous malgré le premier confinement qui a compliqué le démarrage de l'année.

Les activités de sensibilisation au jardinage et à la biodiversité auprès des jeunes (école maternelle, enfants du Château des Côtes) ont été interrompues à cause de la pandémie. Nous espérons qu'elles pourront reprendre en 2021 et nous envisageons également une participation au suivi des cultures expérimentales du projet de maraîchage ainsi qu'un accompagnement (à définir) au projet de jardin de la résidence intergénérationnelle.

Les activités 2021 ont démarré fin février avec la taille des fruitiers et vont maintenant se poursuivre en mars – avril avec les premiers semis.

Deux types de semis sont pratiqués pour nos jardins : le semis en pleine terre et le semis en intérieur qui permet de produire des plants qui seront ensuite repiqués.

Le semis en pleine terre est obligatoire pour les légumes à racines longues comme les radis, carottes et panais, pour les légumineuses (petits pois, haricots…) ainsi que pour des légumes à feuilles tels que les épinards. Pour que les graines puissent germer facilement, la terre doit être aérée, meuble, réchauffée et pas trop mouillée pour limiter la pourriture.
Si le sol est resté paillé durant tout l'hiver, le paillis doit être enlevé pour que le sol puisse sécher, se réchauffer et atteindre une température d'au moins 10°C pour accueillir les légumes de printemps. Il ne sert à rien de semer trop tôt, il faut savoir attendre et saisir la bonne journée de beau temps pour que les semis lèvent plus vite afin que les plantes prennent un bon départ.

Le semis au chaud en intérieur permet de démarrer des cultures avant que la terre ne soit à bonne température à l'extérieur. Par exemple, on peut gagner 2 mois pour la culture de la tomate en semant mi-mars au chaud et en repiquant mi-mai à l'extérieur. C'est une bonne façon de protéger les jeunes plants des prédateurs tels que limaces et altises. Cette technique permet aussi de choisir des variétés de légumes (variétés anciennes ou rares, graines bio non hybrides) que l'on ne trouve pas sous forme de plants dans le commerce.
La culture à partir de graines est également moins coûteuse que l'achat de plants. Le semis au chaud demande cependant une surveillance journalière pour maintenir notamment une bonne humidité. Il faut aussi disposer d'un endroit avec des conditions particulières : avant tout une bonne luminosité avec (si possible) plusieurs sources de lumière et 20°C environ dans la pièce. Faire ses semis est une façon gratifiante de commencer la saison de jardinage et c'est à la portée de tous.

Alors, à vous de jouer !

L'ÉPI DES LOGES

L'Epi continue l'aventure en élargissant sa gamme de produits pour le plaisir de tous ses adhérents

Parmi les nombreux produits disponibles pour la droguerie, faisons un focus sur :
L'essuie-tout lavable, on aurait tort de ne pas l'essayer : il absorbe n'importe quelle tâche, il est résistant, agréable au toucher et se lave de nombreuses fois à la machine à 60°.
Il émane de la lessive "fleur de savon", de chez Bulle verte, une bonne odeur. Efficace et économique, idéale pour tous les types de linge et toutes les couleurs, c'est notre top des ventes en matière de lessive.

Vous pouvez également régaler vos papilles, avec des produits d'une fraîcheur exceptionnelle !
Le cresson aux grandes feuilles, provenant de La Cressonnière de la Fontaine certifiée en Agriculture biologique, est excellent en soupe ou salade.

Les champignons de la Marianne accompagneront vos viandes. Située à Méry sur Oise, cette champignonnière, reconnue par le Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire, s'étend sur une exploitation de 1500m^2 de galeries souterraines, où il est cultivé une dizaine de variétés de champignons différents, dont le champignon de Paris (le vrai étant aujourd'hui rare à trouver).

Les yaourts originaux et fromages de vache ou de chèvre (Camemberts, Bries, Bleus…) de la ferme de la Tremblaye complèteront vos repas. Située dans notre département à La Boissière Ecole, la ferme est en Bio depuis avril 2020. La nourriture des troupeaux provient en intégralité des cultures de la ferme effectuées dans le respect des méthodes en agroécologie. Parmi les yaourts fermiers, au lait Bio de vache ou de chèvre, sans arôme, ni colorant, ni conservateur, ni texturant, vous découvrirez notamment le yaourt Jersiaise élaboré à partir du lait de ses vaches de race jersiaise, plus crémeux, proposé nature ou avec des éclats de marrons.

La ferme de Coubertin n'est pas loin (Saint-Rémy-Lès-Chevreuse), mais elle nous offre la sensation d'un voyage plus lointain lorsque nous savourons ses fromages frais au lait de vache saveur italienne, bruschetta ou jardin.

Enfin, nous vous proposons également une offre de farines plus riche. Des farines des Moulins de Versailles - blé, épeautre, seigle - viennent tenir compagnie à la farine complète du Fournil de Vandame. A vos recettes !

ASL TENNIS

Une nouvelle page s'ouvre pour l'ASL Tennis, dans la continuité de la précédente !

Un nouveau Bureau élu lors de l'AG du 4 Mars 2021

Après plusieurs années d'intense implication personnelle, le Bureau en place souhaitait passer le témoin avec une transition en douceur et dans la durée. Ainsi, Mathieu TETARD est élu Président et prend le relais de Sophie DACBERT, qui devient Vice-Présidente. Isabelle MONMOUSSEAU est élue Trésorière et succède donc à Lilian SIDLER, qui devient Vice-Trésorière. Loïc LEFEBVRE est élu Secrétaire et prend donc le relais de Philippe CHEREAU ; ce dernier remontant au Bureau de l'ASL « global » (multisports), avec Nicolas DOUCERAIN et Bertrand DEVIENNE. La plupart des autres Administrateurs ASL Tennis sont également confirmés dans leur mandat. C'est dans une ambiance festive et collective que nous nous sommes mis au travail !

Une priorité absolue pour l'ASL Tennis : le rattrapage rapide des cours collectifs

Entre les confinements, les couvre-feux, les aléas météo et la fermeture de la halle, nombreux sont les cours qui ne peuvent malheureusement plus avoir lieu depuis plusieurs mois. Un dispositif de rattrapage des cours a donc d'ores et déjà été travaillé et validé avec les 2 coachs (Aurélien et Éric), le Bureau et le CA. Il sera communiqué aux adhérents concernés dans les prochains jours : comme l'année dernière, les mois de juin et de septembre (habituellement sans cours) seront évidemment privilégiés pour le rattrapage de 8 à 10 séances. Les créneaux du week-end (samedis et dimanches matin notamment) seront également mis à profit.

Les équipes « compétition adultes » se mettent volontairement en stand-by cette année

Parce que la « compétition » et les matchs par équipes entraînent nécessairement le blocage des 2 terrains extérieurs pendant tous les week-ends des mois de mai - juin, et que la halle multisports reste fermée pour le moment, les compétiteurs logeois (femmes et hommes) ont finalement décidé de ne pas engager d'équipes cette année pour les matchs « seniors » de printemps. Cela permettra ainsi aux adhérents de pouvoir profiter pleinement des 2 terrains extérieurs, pour rattraper les cours et/ou jouer en loisir pendant les beaux jours du printemps. Nous remercions vivement les équipes compétitions de l'ASL Tennis pour leur résilience et leur solidarité.

En bref, les autres projets et actualités du programme « théorique »…

Ils seront évidemment fonction de l'évolution de la situation Covid dans les prochaines semaines : le tournoi interne probablement reporté de juin à septembre, avec la concrétisation d'un possible partenariat avec Châteaufort Tennis ; la sortie annuelle Roland Garros en mai et d'autres animations pour les enfants, la Fête du Tennis en juin ; un nouveau match de foot ASL Tennis vs ASL Foot, des animations communes avec le badminton/tennis de table… Nous vous tiendrons informés de ce que nous pourrons faire !

#allerdelavant #optimistes #solidaires #transitionendouceur #asltennisforever

FOULÉE LOGEOISE

A vos baskets !

La 17ème édition de la Foulée Logeoise change de saison et se déroulera, cette année, le **dimanche 9 mai**.
Avec l'arrivée des beaux jours et de l'énergie à revendre, nous vous attendons nombreux !
Comme chaque année, le départ sera donné sur la voie verte, à côté de la piste cyclable menant au Château des Côtes.

Plusieurs catégories sont prévues :
- Tout-petits → 100m (départ 11h30)
- 7-9 ans → 800 m (départ commun à 11h)
- 10-12 ans → 1500 m (départ commun à 11h)
- 13-15 ans → 2500 m (départ commun à 10h)
- adultes et plus de 15 ans débutants → 2500 m (départ commun à 10h)
- adultes et plus de 15 ans entraînés → 9500 m (départ commun à 10h)

A ce rendez-vous sportif et festif, où chacun vient déguisé s'il le souhaite, la bonne humeur est aussi importante que le résultat final ! Une coupe du plus beau déguisement sera remise avec une médaille pour chaque participant !

Le parcours sera le même que les éditions précédentes. Il sera envoyé par mail par le Comité des Fêtes. Inscrivez-vous donc à : cdf.lej@gmail.com mais aussi directement sur place le matin du 9 mai. **Attention, certificat médical ou décharge obligatoire**.

FÊTE DU VILLAGE

On croise (encore) les doigts !

Le Comité des Fêtes organise la fête du village le **samedi 3 juillet** !

Nous vous attendons, au parc Yvon Le COZ, pour des nouvelles découvertes et activités sur le thème de l'AVENTURE ! De belles surprises pour les jeunes et les moins jeunes !

Le programme détaillé sera dans le prochain numéro du "Logeois".

Nous invitons les associations voulant proposer des animations, des démonstrations, des ateliers ludiques, écologiques ou présenter leurs activités à nous contacter rapidement à l'adresse suivante : cdf.lej@gmail.com.

CIVISME

C'EST LE PRINTEMPS !

Le printemps arrive, un seul mot : Respect (des autres !)

Voici des extraits du site Internet de la mairie, onglet « Pratique », rubrique « Civisme et bon voisinage » :

De jour comme de nuit, les activités dans les jardins se font dans le respect des voisins !

- Habituons-nous à parler doucement sans crier,
- Évitons la musique à l'extérieur et contrôlons les décibels de nos sources sonores y compris les instruments de musique…
- La fête, oui, mais dans le respect des autres…
- Veillons à ce que nos chiens n'aboient pas inconsidérément…
- Bricolage, tonte de pelouse, taille des haies, uniquement aux horaires autorisés :

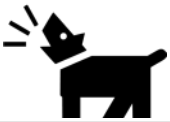

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanches et Jours fériés : de 10h à 12h

Entretien des haies séparatives

Si la haie est plantée chez vous, vous en êtes responsable et c'est à vous de la tailler, même chez votre voisin… Mais si la haie mitoyenne est plantée chez votre voisin et que vous ne souhaitez pas qu'il vienne chez vous pour la tailler, le bon sens et les relations de bon voisinage peuvent vous amener à lui proposer de tailler vous-même la partie de haie qui est chez vous…
Pensez aussi aux autres gênes dont vous pouvez être l'origine : branches qui dépassent chez les voisins, racines d'arbre qui détériorent le sol du voisin, feuilles qui bouchent ses gouttières ou canalisations, perte d'ensoleillement tout au long de l'année causée par des arbres persistants…

Haies donnant sur la voie publique
Votre haie ne doit pas constituer une gêne à la mobilité des piétons ni gêner la visibilité des panneaux de signalisation !
Cet entretien est à la charge du riverain dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

INFO LPO
La Ligue pour la Protection des Oiseaux conseille de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre mars et fin juillet afin que les oiseaux puissent mener à bien leurs nichées.

Feux et barbecues
Les feux dans les propriétés privées sont interdits
N'enfumez pas votre voisin avec votre barbecue : regardez d'où vient le vent !

Crottes de chien et crottins de cheval
Même si de nombreux Logeois propriétaires de chiens respectent la propreté des trottoirs en ramassant les crottes de leur animal favori, il arrive encore trop souvent qu'on « marche dedans » ! Alors, s'il vous plaît, encore un effort ! D'autant que la mairie a installé un peu partout dans Les Loges - Place Louis Grenier, chemin des écoliers… - des distributeurs de sacs pour déjection canine et des poubelles afférentes. Usez-en, et usez-en à cet effet seulement !

Message aux promeneurs de chevaux et aux cavaliers, qui nous laissent des souvenirs odorants de leur passage !

Nous apprécions la présence de ce noble animal sur notre territoire, nous admirons vos performances équestres et comprenons votre passion, mais…

Notre village a beau revendiquer sa ruralité, ses habitants n'apprécient pas les crottins dans les rues, ni les chemins pour piétons défoncés dans toute leur largeur par les sabots des chevaux qui les rendent inutilisables : alors, merci de participer à cet effort de respect des autres !
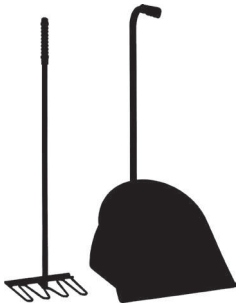
Des solutions existent pour les crottins, d'autres le font déjà : sur votre route retour, avec le matériel adapté dans votre coffre, le tour est joué !